



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

ID : 033-200027068-20160211-2016_02_026-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-026 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 5 février 2016

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean Claude ABANADES, Gérard MOULINIER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Hélène ESTRADE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION
CRÉATION DES EMPLOIS CONTRACTUELS NÉCESSAIRES À LA
D'ACTION DU PLH

2016-02-026 – 2/3
Envoyé en préfecture le 23/02/2016
Reçu en préfecture le 23/02/2016
MISE EN OEUVRE DU PLAN
ID : 033-200027068-20160211-2016_02_026-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge de la mutualisation, ressources humaines

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2015 ;

Vu l'information faite en Commission ressources humaines et mutualisation le 24 novembre 2015 puis en Comité technique le 8 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} février 2016 ;

La réalisation des objectifs fixés par le Programme Local d'Habitat (PLH) approuvé en Conseil communautaire du 17 décembre 2015 implique de pouvoir s'appuyer sur des agents entièrement dédiés aux déploiements de certains dispositifs déclinés dans le programme d'actions du PLH.

Deux postes sont dans ce cadre proposés à la création :

- **1 chargé de mission «requalification des centres anciens»,** qui se verrait notamment confier :

- la rédaction des cahiers des charges et suivi d'études pré-opérationnelles de programmes animés;
- le pilotage de ces programmes animés : OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat), OPAH-RU (renouvellement urbain), OPAH-RR (revitalisation rurale), ORI (opération de restauration immobilière),...
- le suivi des prestataires ;
- l'animation du réseau partenarial ;
- la sollicitation des financements auprès des partenaires et le suivi des conventions correspondantes ;
- la gestion des relations avec les propriétaires et les opérateurs ;
- le suivi des budgets dédiés à ces opérations.

- **1 chargé de mission «appui technique aux communes»,** dont les activités se déclinaient autour des axes suivants :

- accompagnement des Maires dans les réflexions préalables à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme ;
- suivi, au titre de La Cali, des évolutions des documents d'urbanisme ;
- accompagnement des Maires dans la programmation et la mise en œuvre de leurs projets d'habitat ;
- accompagnement à la recherche d'opérateurs et à la négociation ;
- définition d'un référentiel qualitatif des opérations d'habitat ;
- développement de partenariats avec le CAUE et les services instructeurs des d'application du droit des sols ;
- identification des besoins spécifiques et rôle de relais auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :

- permettre la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions du P.L.H en autorisant la création, à compter du 1^{er} mars 2016 :
 - sur la mission de requalification des centres anciens : d'un emploi contractuel de catégorie A à temps complet, sur la base des dispositions prévues à l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée. La rémunération de cet agent sera fixée par référence à la grille indiciaire relative au grade d'ingénieur territorial.

- sur la mission d'appui technique aux communes : d'un emploi contractuel de catégorie A à temps complet, sur la base des dispositions prévues à l'article 3-3-2 de la loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée. La rémunération de cet agent sera fixée par référence à la grille indiciaire relative au grade d'attaché territorial.
- prévoir au budget de l'exercice 2016 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois .

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160211-2016_02_026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

ID : 033-200027068-20160211-2016_02_027-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-027 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 5 février 2016

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean Claude ABANADES, Gérard MOULINIER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Hélène ESTRADE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION
CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DE LA COMMUNICATION

2016-02-027 - 2/3
Envoyé en préfecture le 23/02/2016
Reçu en préfecture le 23/02/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20160211-2016_02_027-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge de la mutualisation, des ressources humaines

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} février 2016;
Vu l'avis du Comité technique de La Cali ;
Vu l'avis du Comité technique de la Ville de Libourne ;

Le projet de schéma de mutualisation des services adopté lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier a érigé le principe d'une mutualisation des services ressources entre La Cali et la Ville-centre comme une priorité, dans un objectif évident d'optimisation de services.

Des synergies ont été identifiées depuis plusieurs mois entre les besoins et les moyens des services communication de la Ville de Libourne et de La Cali. Les agents de ces deux administrations partagent d'ores et déjà un lieu de travail commun, et cette cohabitation a permis d'initier des collaborations qui donnent satisfaction à l'ensemble des parties.

Ce contexte permet de pouvoir envisager une organisation plus aboutie entre ces deux services, au travers d'une formalisation qui en encadre le fonctionnement.

L'outil juridique privilégié pour construire cette administration partagée est le service commun, dont le principe et le fonctionnement ont été précisés par la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014.

En l'espèce, le service commun « direction de la communication » regrouperait l'ensemble des personnels et des moyens dédiés à la conception et à la mise en œuvre des politiques de communication institutionnelle respectives de La Cali et de la Ville de Libourne.

Cette mise en commun des services communication de La Cali et de la Ville de Libourne se fera dans le respect d'un principe de neutralité budgétaire de l'existant. A cette fin, les charges de personnel existantes avant la création du service commun continueront d'être financées par chacune des parties à hauteur de leur engagement préalables respectifs. Ainsi, la clé de répartition des charges de personnels du service commun qui en résulte est la suivante : 55% Cali - 45% Ville de Libourne. Les futures dépenses de fonctionnement et d'investissement du service commun seront réparties à part égale. Les deux partenaires bénéficieront ainsi des effets positifs de la mise en commun (économie d'échelle, optimisation des moyens,...).

Il est proposé que le remboursement de ces frais engagés par La Cali au titre de la gestion du service commun communautaire (charges de personnels, dépenses courantes et communes,...) soit imputé, au prorata de la clé de répartition définie, sur l'attribution de compensation de la la Ville de Libourne afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF) du territoire.

Il est en outre précisé que, dans le cadre de son activité, les dépenses engagées par le service commun de manière exclusive pour l'une ou l'autre des deux parties ne sont, par définition, pas des dépenses communes et seront donc imputées directement et en totalité sur le budget de la collectivité concernée (exemple : impression de flyers, d'affiches, ou de magazines).

La convention régissant le service commun «communication», soumise à l'approbation des membres du conseil communautaire, a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre, tant financières qu'organisationnelles de ces transferts, selon les principes exposés ci-dessus.

Cette nouvelle organisation implique à la Ville de Libourne, la suppression de postes rattachés aux services mis en commun, avec en contrepartie leur création à La Cali.

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création d'un service commun «Direction de la communication» entre La Cali et la ville de Libourne, à compter du 1^{er} mars 2016;
 - la convention constitutive de sa création ;
 - les fiches d'impact individuelles, détaillant les effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents ;
 - la création par délibération des postes afférents à ce nouveau service commun, listés en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Liste des postes du service commun :

Fonction	Collectivité d'origine	Statut/grade-emploi
Directrice de la communication	Ville de Libourne	Contractuel catégorie A
Responsable du service communication	Cali	Contractuel catégorie A
Webmestre graphiste	Cali	Titulaire - Technicien principal 1 ^{ère} classe
Webmestre community manager	Ville de Libourne	Stagiaire - Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Chargée de communication	Ville de Libourne	Titulaire - adjoint administratif de 1 ^{ère} classe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160211-2016_02_027-DE